

Conditions générales du tirage au sort lié au sondage Easyfairs

1. Le tirage au sort est ouvert à toutes les personnes interrogées ayant complété le sondage Easyfairs.
2. La participation au tirage au sort se fait en complétant le sondage Easyfairs et en saisissant leur adresse e-mail.
3. Une seule participation par personne interrogée est autorisée. Les participations multiples seront disqualifiées.
4. Il y aura quatre prix au total : un (1) bon d'achat Amazon d'une valeur de 1 000 € et trois (3) bons d'achat Amazon d'une valeur de 500 € chacun. Les prix seront délivrés dans un montant équivalent dans la devise locale du gagnant, calculé selon le **taux de change de la Banque Centrale Européenne** à la date du tirage au sort, le 1er décembre 2025. Lorsque cela est possible, les bons seront émis pour le **domaine Amazon local** du gagnant (par exemple, amazon.fr, amazon.de, amazon.co.uk).
5. Les prix ne sont **ni transférables, ni échangeables, et aucun prix en espèces ou autre alternative ne sera proposé.**
6. Le sondage se termine à 23h59 CET le vendredi 28 novembre 2025. Les gagnants seront tirés au sort par Easyfairs parmi les participants ayant complété valablement le sondage Easyfairs dans son intégralité. Easyfairs décidera de la liste des participants qui ont validement complété le sondage (en fournissant des réponses adéquates à toutes les questions). Le tirage au sort aura lieu au plus tard à 23h59 CET le 1er décembre 2025, à l'aide d'un programme informatique pour sélectionner au hasard les gagnants parmi les participants.
7. Les gagnants seront informés par e-mail au plus tard à 23h59 CET le 2 décembre 2025 à l'adresse e-mail fournie lorsqu'ils ont complété le sondage. Si le gagnant ne réclame pas le prix dans les quatorze jours calendaires suivant la notification, il perdra son droit au prix. Pour réclamer le prix, le gagnant doit suivre les instructions contenues dans l'e-mail de notification. Le gagnant recevra son prix au plus tard dix jours après avoir réclamé le prix.
8. Le gagnant est responsable du paiement de toute taxe directe ou indirecte (le cas échéant) due sur le prix remporté.
9. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour les participations incomplètes, perdues ou non reçues.
10. En cas de litige, la décision d'Easyfairs est finale et aucune correspondance ne sera engagée. Aucun recours ne sera possible, et aucune correspondance ne sera engagée.
11. Ces conditions générales sont soumises au droit belge et doivent être interprétées conformément à celui-ci. Tout litige découlant ou lié au tirage au sort et à ces conditions générales sera soumis au tribunal compétent de Bruxelles.
12. En participant au tirage au sort, vous acceptez d'être lié par ces conditions générales.
13. Veuillez conserver une copie de ces conditions générales pour vos archives.
14. Organisateur : Easyfairs International, Rue Saint-Lambert 135, 1200 Bruxelles, Belgique